



Bévilard, le 23 février 2023

Séance du Conseil général du 27 mars 2023

## **8. Prendre connaissance du décompte final de l'agrandissement et de la rénovation des bureaux de l'administration communale**

### **Rapport du Conseil communal**

Lors de sa séance du 25 janvier 2021, le Conseil général a voté un crédit de CHF 825'000.00 pour la rénovation et l'extension du bureau communal. Le décompte final boucle sur des dépenses de CHF 894'204.25, soit un dépassement de CHF 69'204.25.

Ce dépassement s'explique notamment par deux dépenses liées votées par le Conseil communal en vertu de l'article 22 du Règlement d'organisation :

• Désamiantage :	26'705.10
• Remplacement non prévu du réseau informatique :	18'940.00
	<b>45'645.10</b>

Le solde résulte de quatre crédits additionnels votés par le Conseil communal dans le cadre de ses compétences :

• Création d'une armoire murale :	5'500.00
• Déplacement radiateur :	2'200.00
• Remplacement panneau d'entrée :	8'000.00
• Dépassement honoraires selon temps effectif :	11'382.95
	<b>27'082.95</b>
• Quelques travaux ont par ailleurs été moins onéreux que prévu	<b>-3'523.80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69'204.25</b>

Ce décompte final a été porté à la connaissance du Conseil communal le 23 février 2023 et à présent au Conseil général.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**